

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 janvier 2017

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 9 janvier 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier
 District No 2 - Madame Annie Rodrigue
 District No 3 - Madame Émilie Roberge
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

Était absente : District No 4 - Madame Claudia Vachon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 5 décembre 2016
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 12 décembre 2016
 - 3.3 SÉANCE SPÉCIALE du Budget du 12 décembre 2016
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Adhésion FQM
 - 5.3 Vente d'immeubles municipaux
 - 5.3.1 Mandat arpenteur-géomètre
 - 5.3.2 Autorisation de signature des documents
 - 5.3.3 Prix de vente
 - 5.4 Appui U.P.A. (taxes foncières agricoles)
 - 5.5 Adoption du règlement d'emprunt Travaux 2017

6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Demande de subvention Emplois Été Canada
 - 7.2 Autorisation Postes Canada
 - 7.3 Dépôt du rapport du fonds culturel
 - 7.4 Fonds de développement des territoires
 - 7.4.1 Appui
 - 7.4.2 Agent culturel
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Approbation des dépenses (amélioration du réseau routier)
 - 8.2 Demande de soumissions huile à chauffage et diesel
 - 8.3 Acquisition de débitmètres
9. INCENDIE
 - 9.1 Acceptation du rapport de l'an 5
 - 9.2 Résolution d'aide financière à la formation
10. URBANISME
 - 10.1 Adhésion COMBEQ 2017
 - 10.2 Avis de motion règlement 2017-198
 - 10.3 Adoption du projet de règlement 2017-198
 - 10.4 Avis de motion règlement 2017-199
 - 10.5 Avis de motion règlement 2017-200
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. Prochaine séance
13. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

17-01-6777

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 5 décembre 2016

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 décembre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par M. François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 décembre tel que présenté.

17-01-6778

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 12 décembre 2016

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 12 décembre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 12 décembre après avoir apporté le correctif suivant : modification de la date du *29 août 2016* par celle du *12 décembre 2016* dans le premier paragraphe.

17-01-6779

ADOPTÉ

3.3 SÉANCE SPÉCIALE du Budget du 12 décembre 2016

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du Budget du 12 décembre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du Budget du 12 décembre tel que présenté.

17-01-6780

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous fait un suivi :

- Lors de la présentation du film *Demain*, le 13 décembre dernier, 20 personnes étaient présentes. Ce fut très apprécié des participants.
- Réunion OMH le 16 décembre
- Le 16 janvier rencontre pour le regroupement des OMH, il s'y rendra.

M. Claude Duchesne nous informe sur :

- Rapport des sorties d'incendie
- Déneigement : il y a eu des congés mais on reprend le dessus tranquillement.

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

- Festi-Neige à venir le 4 février

Mme Annie Rodrigue nous informe sur :

- La Chambre de Commerce a une nouvelle présidente : madame

- Brigitte Delisle
- BIBLIO : Subvention pour animer les biblios

M. François Trépanier nous fait un suivi :

- Aucune rencontre n'a eu lieu

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 décembre, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 256 167.18 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de décembre 2016 au montant de 148 714.27 \$, un montant de 2 550\$ pour 2017 et 104 902.91 \$ pour les prélèvements salaires.

17-01-6781

ADOPTÉ

5.2 Adhésion FQM

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour 2017 et ce, pour un montant de 1 856,57 \$, taxes incluses.

17-01-6782

ADOPTÉ

5.3 Vente d'immeubles municipaux

5.3.1 Mandat arpenteur-géomètre

ATTENDU le désir de se départir de l'immeuble du 768, 10^e Avenue Sud;

ATTENDU l'avis de l'agent d'immeuble suggérant de faire réaliser le certificat de localisation pour faciliter la vente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater une firme d'arpenteurs-géomètres pour réaliser un certificat de localisation de l'immeuble du 768, 10^e Avenue Sud.

17-01-6783

ADOPTÉ

5.3.2 Autorisation de signature des documents

ATTENDU les résolutions adoptées en vue de se départir de certains immeubles lors de la séance de décembre dernier;

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Directrice générale adjointe à signer tous les documents relatifs à la vente des immeubles suivants :

- 768 10^e avenue Sud (cadastre 4543699)
- Terrain vacant sur l'Ancienne route Un (cadastre 4543780)

17-01-6784

ADOPTÉ

5.3.3 Prix de vente

ATTENDU la résolution 16-12-6759;

ATTENDU que ladite résolution spécifie que les ventes devront être faites au prix de l'évaluation municipale;

Il est proposé par M. François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'advenant des offres intéressantes entre autres, pour l'immeuble du 768,10^e Avenue Sud, le Conseil pourrait également prendre en considération une offre moindre que l'évaluation pour ce dossier spécifique.

17-01-6785

ADOPTÉ

5.4 Appui U.P.A. (taxes foncières agricoles)

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2016;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec

les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS BARIL et RÉSOLU :

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

17-01-6786

ADOPTÉ

5.5 Adoption du règlement d'emprunt Travaux 2017

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-201

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX À RÉALISER AU COURS DE L'ANNÉE 2017

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-201 décrétant un emprunt de 2 121 000 \$ et une dépense de 2 121 000\$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures à réaliser dans les rues Pelletier, Principale et Bernard ainsi que pour l'amélioration d'infrastructures municipales.

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2017-201 soit et est adopté et décrète ce qui suit:

Article 1:

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réalisation de travaux de d'infrastructures en loisirs et de travaux sur les rues Principale, Pelletier et Bernard pour la réfection du service d'aqueduc, l'installation des services d'égouts sanitaires et pluvial et des travaux de voirie. Le montant relatif à l'installation total des travaux est estimé à 2 121 000 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tels que présentés par des services d'ingénierie.

Article 2:

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 121 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 2 121 000 \$ sur une période de 25 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la dépense annuelle en capital et intérêt sera absorbée à même le budget annuel de la municipalité.

Article 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6:

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-01-6787

ADOPTÉ

 Kaven Mathieu, maire

 Manon Vachon, sec-très. Adjointe

Avis de motion donné le : 5 décembre 2016

Adopté le : 9 janvier 2017

Publication le : 19 janvier 2017

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le réseau BIBLIO annonce que le grand gagnant de la première édition de la campagne COUPS DE CŒUR DES MAIRES est le maire de Baie Saint-Paul.

La Commission scolaire fait parvenir son plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire.

La CPTAQ refuse la demande de prolongement de l'avenue Industrielle. Dossier à suivre.

La RIRT informe des changements de tarifs pour 2017. Le tarif d'enfouissement sera de 115.80\$/tonne. Pour la disposition des boues de fosses septiques, le tarif sera de 18.30\$/tonne.

La Fédération canadienne des municipalités invite les municipalités à adhérer à la FCM pour 2017.

La Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante nous informe que le conseil d'administration a voté sur la possibilité de faire évaluer le passif environnemental des terrains faisant partie du projet de vente avec Englobe et le C.A a voté NON 5 contre 1.

La Régie ci-haut mentionnée nous informe également que le budget 2017 n'a pas été adopté en raison d'une mésentente sur le volet de compensation de taxes.

Une demande de collaboration financière est sollicitée pour la levée de fonds du GRAND DÉFI DESJARDINS. Des montants entre 250\$ et 5 000\$ font partie du plan de visibilité. Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité de refuser la demande de commandite puisque le conseil souhaite soutenir principalement les projets régionaux.

17-01-6788

ADOPTÉ

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Demande de subvention Emplois Été Canada

ATTENDU le besoin de main d'œuvre étudiante pour la période estivale ;

ATTENDU que la période de présentation d'une demande pour Emplois d'été Canada 2017 se termine le 20 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture à faire une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois été Canada.

17-01-6789

ADOPTÉ

7.2 Autorisation Postes Canada

Ce point est annulé car aucune résolution ne doit être adoptée en ce moment.

7.3 Dépôt du rapport du fonds culturel

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport final du projet « Petits morceaux d'ici, de toi, pour nous » préparé par Émilie Rodrigue.

17-01-6790

ADOPTÉ

7.4 Fonds de développement des territoires

7.4.1 Appui

CONSIDÉRANT que le projet présenté pour assurer la pérennité du nombre de surveillants sauveteurs et moniteurs en sécurité aquatique à chaque année apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le dit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

Il est proposé par M. François Baril et résolu d'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la Ville de Thetford Mines afin qu'elle soumette en notre nom une demande de financement pour un montant de 23 526 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants;

La municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer au projet pour un montant de 400 \$ en partenariat avec les municipalités participantes.

17-01-6791

ADOPTÉ

7.4.2 Agent culturel

Considérant que le projet d'AGENTE CULTURELLE nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le *Fonds de développement des territoires- volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* de la MRC des Appalaches 2016-2017;

Considérant que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

Il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu unanimement de soumettre une demande financière au montant de 13 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* au nom des municipalités visées par le présent projet;

Notre municipalité s'engage à contribuer au projet pour un montant représentant 35 % du coût total du projet (20 000 \$), soit 7 000 \$, en partenariat avec les municipalités participantes (East Broughton : 4 900\$ (70%), Sacré-Cœur-de-Jésus : 2 100 \$ (30%)).

Et autoriser Mme Manon Vachon à signer les documents relatifs à ce projet.

17-01-6792

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Approbation des dépenses (amélioration du réseau routier)

ATTENDU la confirmation d'une subvention pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU qu'un rapport est à compléter pour recevoir ladite subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu unanimement :

- Que le Conseil municipal d'East Broughton approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le 8^e rang Nord pour un montant subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

17-01-6793

ADOPTÉ

8.2 Demande de soumissions huile à chauffage et diesel

Il est proposé par M. François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le Directeur des Travaux Publics à demander des soumissions pour avoir des prix pour l'huile à chauffage et le diesel pour 2017.

17-01-6794

ADOPTÉ

8.3 Acquisition de débitmètres

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des débitmètres pour connaître des informations essentielles au traitement de l'eau potable;
 CONSIDÉRANT que ce montant a été budgété dans le règlement relatif à l'EAU POTABLE;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 4 débitmètres au montant de 24 334,99 \$.

17-01-6795

ADOPTÉ

9. INCENDIE

9.1 Acceptation du rapport de l'an 5

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la sécurité publique relativement à l'établissement du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par M. François Baril et résolu à l'unanimité que la municipalité d'East Broughton :

1. Dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 5 en regard du schéma de couverture de risques en Sécurité incendie et de sa mise en œuvre.
2. Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activités de l'an 5 au ministère de la Sécurité publique.

17-01-6796

ADOPTÉ

9.2 Résolution d'aide financière à la formation

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'East Broughton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu qu'afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire la municipalité d'East Broughton prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année selon le détail suivant :

Formation *Pompier 1* : 2 pompiers;
 Formation *Autosauvetage* : 2 pompiers;
 Formation *Matières dangereuses Opération* : 4 pompiers;
 Formation *Opérateur d'autopompe* : 4 pompiers;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Claude Duchesne et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

17-01-6797

ADOPTÉ

10. URBANISME

10.1 Adhésion COMBEQ 2017

Il est proposé par Mme Émilie Roberge et résolu à l'unanimité de renouveler notre adhésion COMBEQ pour l'année 2017 au montant de 350 \$ plus taxes.

17-01-6798

ADOPTÉ

10.2 Avis de motion règlement 2017-198

Un avis de motion est donné par M. François Trépanier que le Conseil municipal d'East Broughton adoptera dans la présente séance le projet de règlement 2017-198.

17-01-6799

ADOPTÉ

10.3 Adoption du projet de règlement 2017-198

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, il est du pouvoir du conseil de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE le Conseil désire amender le règlement de zonage numéro 97-027;

ATTENDU QUE ces amendements auront pour effet de modifier des dispositions ou d'introduire de nouvelles dispositions relatives aux enseignes, aux fournaies extérieures ainsi qu'aux ventes-débarras;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rodrigue et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2017-198 ayant pour effet d'amender le règlement de zonage numéro 97-027.

Le présent règlement remplace et abroge les règlements suivants :

Règlement numéro 2015-172 (relatif aux enseignes);
Règlement numéro 2016-187 (relatif aux ventes-débarras);
Règlement numéro 2016-188 (relatif aux fournaies extérieures).

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le règlement complet est disponible pour consultation au bureau municipal.

17-01-6800

 Kaven Mathieu, maire

 Manon Vachon, Dir. gén. Adj.
ADOPTÉ

10.4 Avis de motion règlement 2017-199

Avis de motion est donné par M. François Baril que le Conseil municipal d'East Broughton adoptera le règlement 2017-199 amendant le règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro 97-030.

17-01-6801

ADOPTÉ

10.5 Avis de motion règlement 2017-200

Avis de motion est donné par Mme Annie Rodrigue que le Conseil municipal d'East Broughton adoptera le règlement 2017-200 amendant le règlement sur les tarifs (numéro 2015-180).

17-01-6802

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées dont :

- Arrérage de taxes, on demande le détail
- Agrandissement des 20 logements (la municipalité n'est pas impliquée dans ce dossier)

- Grattage (y a-t-il un nouveau système ?)
- Bornes fontaines pas dégagées (on explique que nous ne sommes pas obligés de déblayer jusqu'au terrain pour ne pas briser les terrains)
- Voir pour déneiger les coins de rues
- Combien y a-t-il d'employés municipaux ?
- Salaire des employés municipaux
- Rémunération des élus sont-ils dans le salaire ?
- Rémunération des comités a été juste en 2016
- Population augmente-t-elle ou baisse-t-elle ?
- Claude Duchesne dit que le nombre d'employés a baissé depuis 2009 et la masse salariale a aussi baissé selon Kaven Mathieu
- Plusieurs règlements ne sont pas respectés
- Les règlements des points 10 seront lus à la prochaine séance.
- Règlement d'emprunt 2017 ? C'est pour les travaux à faire en 2017
- Débitmètre : quelle utilité?
- Patinoire extérieure (cabane barrée durant les fêtes durant la journée) nous aviserons la personne responsable
- Taux de taxation : 1,50\$
- 3% d'augmentation : on précise que c'est une moyenne
- Kaven explique la nécessité du plan d'intervention
- Question à savoir qui détermine les priorités d'interventions, Kaven Mathieu précise que le politique n'a rien à voir dans les choix des travaux. Kaven Mathieu précise que ce n'est pas nous qui déterminons l'ordre d'intervention.

12. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 6 février 2017 à 19 h 30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 35.

17-01-6803

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. adjointe